

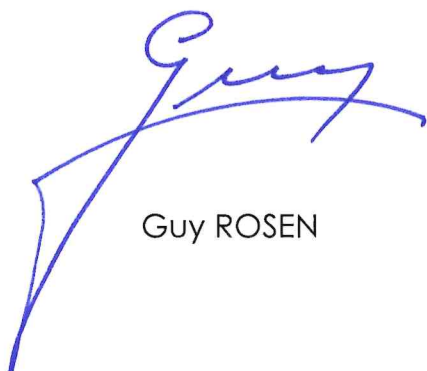
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 10 juillet 2026 a confirmé le règlement communal d'urgence du collège des bourgmestre et échevins, édicté dans sa séance du 9 juillet 2026, concernant le déclenchement de la phase « orange » sur le territoire de la commune de Mondercange relatif à la pénurie d'eau potable.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

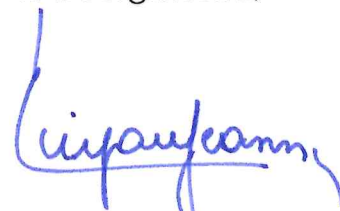
Mondercange, le 16 juillet 2026

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire communal,



Guy ROSEN

le bourgmestre,



Jeannot FÜRPASS